38e Année. — Tome LXXIV. N° 1930 Paris, 25 Juin 1931

REVUE DE VITICULTURE

LE TRAITE FRANCO-GREC

M. Turrel, ancien ministre, président d'honneur de la Société des Viticulteurs de France, nous écrit :

Mon cher directeur,

La Revue insère depuis quelque temps des articles d'après lesquels tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et les viticulteurs n'ont qu'à dormir sur leurs deux oreilles. Ils n'ont jamais été aussi bien défendus, et le gouvernement soutient leurs intérêts d'une façon irréprochable.

Il est à penser que la gracieuse rédactrice de ces notes a mis ses vignes à l'abri du Mildiou, de l'Oïdium, de la Cochylis, de l'Eudémis, de la grêle, de la mévente et des impôts. Cette sécurité enviable crée une mentalité spéciale chez ceux qui en jouissent, et leur permet de colorer en rose tous les événements.

Voilà pourquoi votre aimable rédactrice nous sert des papiers tout à fait rassurants, qu'il s'agisse des tarifs douaniers ou des conventions internationales. Je reconnais que la *Revue*, par quelques notes timides, fait des réserves ; mais elle publie ces articles, et sans le vouloir elle impressionne ses lecteurs, et pourrait égarer les esprits. Mettons donc les choses au point.

*
* *

J'ai passé vingt ans de ma vie parlementaire à défendre la viticulture contre l'ignorance et l'hostilité de la plupart de nos agents commerciaux et diplomatiques. J'ai constaté avec stupeur le parti pris, l'hostilité de nos représentants à l'étranger, j'ai lutté à la tribune contre une atmosphère lamentable, faite d'ignorance et de sans façon. Je constate avec douleur que cela continue, ou plutôt que le mal s'aggrave. Il s'aggrave surtout parce que tandis que le monde viticole s'agite, proteste, s'indigne, la tribune est muette.

La tribune muette, c'est le gouvernement libre d'agir à sa guise, c'est-à-dire abandonné aux objurgations de l'étranger, jugulé par leurs demandes, ouvrant le marché de la métropole aux vins de l'étranger.

Le Parlement vit dans l'ignorance des questions économiques. Il semble

exclusivement occupé de la querelle des partis. Si quelque député viticole veut élever la voix, on renvoie la discussion aux calendes, cependant que les conventions avec l'étranger se concluent en sourdine, et nous livrent à la concurrence étrangère, qui achève peu à peu de nous étrangler.

L'heure est trop grave pour se taire, il est grand temps de crier « casse-cou » de toutes nos forces ; et de grouper autour des intérêts viticoles français tous les esprits éclairés. C'est une question de vie ou de mort.

Que les agents nourris par le budget soient satisfaits, c'est naturel ; mais nous, nous qui sommes écrasés d'impôts et qui luttons avec peine contre les difficultés croissantes de la culture, nous devons crier notre douleur, notre inquiétude et signaler le gouffre où nous entraîne une politique désastreuse et imprévoyante.

La situation

Viticulteurs de France, nous dansons sur un volcan. C'est incontestable. La France viticole est atteinte du mal de la surproduction. L'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc, encombre le marché métropolitain. Une pléthore sans précédent nous menace, et j'envisage avec angoisse les crises que cet encombrement nous prépare. Tous ceux qui ont les yeux ouverts sur les faits économiques sont sans illusion à cet égard. On se débat en vain. La meilleure preuve, mais je la trouve dans la discussion actuelle des mesures de stockage et d'interdiction de planter et autres histoires qui se déroulent à la Chambre à cette heure. Fait inouï dans les annales économiques.

Il est évident que si l'Afrique continue à produire et à nous envahir, notre marché viticole sera tellement encombré que les prix s'aviliront et que seuls les producteurs favorisés par un prix de revient minime ou d'énormes capitaux (ce qui est le cas pour les grosses sociétés africaines) pourront résister à l'effondrement. Le petit vigneron, ou celui qui cultive les collines à faible rendement, sera ruiné par le bon marché. Les bons vins disparaîtront, la bistouille à bas degré remplacera les crus de valeur. La ruine s'abattra sur nous, de façon définitive. Terrible perspective.

Que faire ?

Voyons, je vous prie, non pas ce qu'il faut faire, mais plutôt CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE ; car c'est ainsi qu'à notre avis le problème doit être envisagé et résolu dans une certaine mesure.

— Dire aux viticulteurs français : je te défends de vendre une partie de ton vin ; et de planter ; c'est fort bien pensé sans doute et l'on comprend que cette mesure draconienne soulève des critiques passionnées ; car en somme elle est le résultat d'une situation pléthorique venue de l'augmentation fantastique du vignoble africain. Mais le fait est là.

— On va donc dire au Français, de garder une partie de son vin en cave et on va lui interdire de planter. Cependant les étrangers feront ce qu'il leur plaira, ils planteront à leur guise, et nous recevrons leurs vins (au tarif minimum).

— Car vraiment, quelle folie, de qui se moque-t-on ? dans nos ministères.

Après bien des efforts et des pourparlers, on est arrivé à voter, le 31 mars 1931, une loi portant relèvement du tarif douanier sur les vins étrangers. Ces droits sont élevés à 84 fr. au tarif maximum et à 55 fr. au minimum. Immédiatement, on bat la grosse caisse autour de cette *victoire* et comme j'en parlais à un avocat de mes amis, il manifestait une joie sans mélange à ce sujet, se croyant certain d'avoir à l'avenir des prix rémunérateurs pour ses récoltes, abritées par une barrière désormais infranchissable. Comme ce sont là des illusions dangereuses !

L'art. 2 de la loi du 31 mars démolit tout cela : « Le gouvernement peut accorder par décret des contingents à tarif réduit. » Qu'est-il arrivé ?

De suite, nos négociateurs ouvrent les portes à l'Italie, à la Grèce, à l'Espagne. Si bien que cette barrière de 84 fr. est démolie en faveur de toutes les nations viticoles étrangères, et que notre marché reste envahi par nos concurrents. Voilà la comédie !

Et le Parlement ne bouge pas. Il travaille à juguler les Français ; et laisse arriver les vins étrangers. C'est stupide, c'est déconcertant, mais cela est. Et Mme Drouard nous étale les louanges d'un pareil état de choses. Vraiment, c'est à en pleurer. La France produit beaucoup plus de vin qu'elle n'en boit. L'Algérie produit beaucoup, mais sa population (grâce au Coran) n'en consomme pas. Ses vins s'écoulent sur le marché français. C'est l'invasion.

Nous n'avons pas besoin des Grecs, des Italiens, des Espagnols. Mais comme ceux-ci sont atteints du même mal que nous, ils se ruent donc sur la France et obtiennent de « l'ignorance lamentable de nos agents » des conventions commerciales qui leur ouvrent le marché français au tarif minimum. Personne, à la Chambre, personne au Sénat ne gravit la tribune pour protester contre cette stupidité économique où bivouaquent nos représentants.

Il est à craindre qu'ils n'y voient goutte ou qu'ils soient bercés d'illusions par les articles biscornus des conventions commerciales que nous combattons.

Conventions *chinoises*.

Eh bien, parlons-en. Parlons-en et montrons à quelles chinoiseries déconcertantes nos négociateurs se sont prêtés.

Il n'y a pas d'exemple dans les débats économiques des vingt dernières années d'une conception aussi fantastique, aussi stupide de nos relations internationales. On dore la pilule pour la faire avaler.

Prenons la Grèce, puisque c'est d'elle que Mme Drouard fait l'objet de son dernier papier, examinons le traité de l'accord commercial qui nous est appliqué.

C'est vraiment à n'y pas croire, et on se demande de quelle folie sont atteints nos négociateurs.

D'abord, cet arrangement est appliqué depuis le 2 *juin*, sans avoir reçu l'approbation du Parlement. C'est dit tout au long dans l'art. 1er, nous vivons donc sous le régime de la dictature. Il suffit qu'à Athènes, notre agent Clément Simon donne sa signature, pour qu'on se passe de la Chambre et du Sénat. C'est illégal et anticonstitutionnel. Donc nous voici en plein arbitraire. Les vins grecs pullulent sur nos quais.

La Grèce est coutumière de ces procédés. En 1888, elle a agi de même. J'ai pu à cette époque empêcher ce croc en jambe ; j'ai gravi la tribune et grâce à l'office des députés de l'époque — Jamais, Deandreis, Griffe — le traité grec fut repoussé par la Chambre.

Il faut que nos députés, nos sénateurs prennent la peine de lire l'*Officiel* du 11 décembre 1888 et ils verront comment celui qui écrit ces lignes combattait à la tribune le traité grec et comment il fut repoussé, malgré le gouvernement. Toute la représentation viticole, nos regrettés amis Jamais du Gard, Deandreis de l'Hérault, se joignirent à nous, et la Chambre, comprenant que nous étions dupes de la Grèce, rejeta la convention à une grosse majorité.

Aujourd'hui, silence et mutisme. Pauvre pays !

Donc, depuis le 2 juin, les vins grecs arrivent en masse au tarif minimum de 55 fr. et non de 84, pour 325.000 hectolitres, nous verrons ce que cela veut dire.

Voilà comment après avoir voté l'augmentation des droits de douane, on les démolit au profit de l'étranger. Mme Drouard applaudit à ces chinoiseries. Je la soupçonne d'être alliée à Venizelos. Qu'en pensez-vous ?

Mais le silence de nos députés ? Sans doute ils sont en sommeil.

J'en avais écrit à M. Barthe. Sa réponse très amicale et très carrée m'avait rassuré. Je constate qu'il s'est encore laissé jouer.

A cette heure, il défend le stockage avec ardeur, cependant on nous livre à l'étranger. C'est triste. Continuons de lire le papier avec la Grèce. Donc, depuis le 2 juin 1931, 325.000 hlt. grecs arrivent au tarif minimum et partout c'est un encombrement lamentable.

Pour dorer cette pilule très amère, Venizelos qui est un habile a proposé à notre agent Simon une rédaction plutôt amusante. Je dis amusante, car elle a le double aspect d'être rassurante autant qu'inexplicable.

Quand on a connu celui qui écrit ces lignes, assisté au Conseil d'Etat et au Conseil des ministres, aux discussions difficiles, des interprétations de traités et de conventions internationales, il y a de quoi frémir à la lecture des papiers qu'on a la naïveté de nous proposer. On y parle des « possibilités d'importation du marché français », retenez cette expression comique, et on déclare que cela signifie que nous ne récoltons en tout que 60 millions et que la Grèce environ 325.000 hlt. Si nous récoltons moins, la Grèce enverra davantage. Si bien que désormais la Grèce par son contingent élastique réglera les prix du marché français. C'est à n'y pas croire. Et qui décidera de l'ouverture de cette soupape d'importation ? Où est l'organe qui est capable de gérer, de surveiller ces chinoiseries ? Si Méline sortait de la tombe, il en frémirait de dépit.

Nous avons en 1891 voté un tarif douanier. Nous sommes les maîtres de nos tarifs, nous les accordons à notre guise et suivant l'utilité de nos intérêts.

Mais appliquer à nos relations avec l'étranger une sorte d'échelle mobile, c'est de la folie pure. C'est à la fois dangereux et inapplicable. C'est dangereux parce que c'est une source continuelle de conflits et de brouille. C'est inapplicable parce qu'il n'existe pas et il ne peut pas exister un organisme capable de faire fonctionner un système aussi compliqué.

On ajoute que si la récolte est trop grande en France, on réduira les importations grecques, mais alors la Grèce roublarde a ajouté : « Si vous réduisez au-dessous de 280.000, je casse tout et arrête vos marchandises. » Quelle comédie, quelle duperie, et quelle folie.

Mais saprelotte, voyez donc ce qui se passe ailleurs. L'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal ne reçoivent pas un hectolitre de vin étranger. Ces nations barrent leurs frontières à tous les vins autres que les leurs. Pourquoi n'en faites-vous pas autant ? « Buvez du vin grec et laissez en cave le vin français », voilà ce que l'on proclame. Mais il y a quelque chose de plus fort encore. L'article premier, paragraphe B, dit textuellement :

« Le surplus sera admis sans limitation de quantité aux droits du tarif minimum. » Ce qui veut dire que toutes les restrictions qui précèdent sont annulées, et que la Grèce ne paiera que 55 fr. au lieu de 84 pour tout le vin importé en France.

Que Mme Drouard trouve cela parfait, c'est logique et naturel. Les viticulteurs de France le déplorent et doivent protester avec la dernière énergie.

Enfin, toutes les mesures sur le coupage sont annulées.

Le Parlement doit être saisi de cette convention avant le 14 juillet. Nos représentants sont avertis, ils voient où nous conduisent nos agents.

Cette lamentable politique qui consite à sacrifier la viticulture, à faire du vin français la rançon de tous nos stocks, est le résultat de l'ignorance de nos agents et de l'incurie des ministres responsables.

Il faut en finir. Autrefois, nous étions à l'affût de ces stupidités. Dès qu'elles étaient en préparation, nous interpellions le gouvernement pour les empêcher.

C'est ainsi qu'en 1888 nous fîmes repousser le traité grec.

En 1893, le 18 décembre, je précise, nous faisions de même vis-à-vis de l'Autriche.

En 1892, nous agissions de même avec la Turquie et le ministère Ribot fut renversé sur cette question.

Les visites dans les bureaux du ministre, c'est de la foutaise. Cela n'a jamais abouti à rien d'efficace.

La tribune seule est puissante. C'est elle dont la grande voix retentit et porte.

Depuis trop longtemps, elle est envahie par les querelles politiques. Les questions économiques agricoles sont délaissées. Que nos députés se réveillent et qu'au-dessus des partis ils voient les intérêts de la France laborieuse et productrice. Il est temps d'agir, on ne peut plus attendre.

A. Turrel,

ancien ministre,

président d'honneur des viticulteurs de France.

LE 15e CONGRES INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

Le 15e Congrès international d'Agriculture a tenu, du 5 au 8 juin 1931, ses assises à Prague, sous la présidence du marquis de Vogüé.

Ce Congrès, par le nombre des personnalités qui y ont pris part, par les questions primordiales qui y ont été traitées, par le grand nombre des congressistes (30 nations y étaient représentées) a été une des manifestations européennes de première importance.

Le Congrès comprenait sept sections, dont les travaux ont été très intéressants.

La *première section*, présidée par le sénateur Stodola (*politique agraire et économie rurale*), s'est occupée principalement de la question du blé et de la question betteravière. A la suite de ces travaux, le Congrès émet, au point de vue du blé, les vœux suivants :

« 1° Que les discussions qui ont été entamées à Genève, à Paris, à Rome et à Londres soient poursuivies dans le but d'établir pour le commerce mondial des céréales une organisation générale de la vente ;

« 2° Que les pays européens, importateurs, fassent leur possible pour s'entendre avec les pays exportateurs par le moyen de facilités spéciales, par exemple par un régime préférentiel ;

« 3° Que la protection instituée par les pays européens importateurs pour les céréales et autres produits agricoles ne soit réduite que dans la mesure où les pays exportateurs, par le moyen d'une organisation appropriée, auront fait en sorte que le commerce mondial s'effectue à des prix rémunérateurs. »

Au point de vue *betteravier*, le Congrès émet également le vœu « que les réductions d'ensemencement de betteraves réalisées en 1931 pour le succès du contingentement de la production, constituent un maximum ; que ce contingentement soit réalisé sous le contrôle des organisations de planteurs de betteraves, contrôle imposé si besoin est, par les Etats ».

La *deuxième section* (*Enseignement et propagande agricole*) est présidée par le docteur Mayer.

Plusieurs vœux, en vue d'améliorer la condition morale et matérielle des populations rurales et agricoles, avec encouragement et subventions accordés par les pouvoirs publics et les organisations particulières, furent adoptés.

La *troisième section*, section de la *coopération agricole*, fut présidée par M. Louis Tardy, suppléant le président, Dr Weden. A la suite des travaux de cette section, le Congrès émet le vœu « que la revision des coopératives soit volontairement appliquée d'une manière suivie, partout où elle n'a pas encore lieu ; qu'on fasse tous les efforts nécessaires pour faire instituer la revision obligatoire des coopératives par la voie de la législation dans tous les pays où elle n'est pratiquée que volontairement, en respectant, évidemment, à tous les égards, l'autonomie de la coopération et de ses services de revision.

La section s'est également occupée de l'enseignement coopératif et le Con-

grès, dans sa séance de clôture, a invité la Commission internationale d'agriculture « à compléter l'enquête sur l'état de l'enseignement coopératif ».

La *quatrième section*, présidée par le *prof. Jelinek*, s'occupe spécialement de la *production végétale*.

Au point de vue du *raisin*, le Congrès émet le vœu :

« 1° Que dans tous les pays, les pouvoirs publics facilitent la production, la circulation et la vente du raisin en veillant à l'amélioration des méthodes culturales, à l'aménagement des transports rapides avec des tarifs raisonnables et au perfectionnement des modes d'emballage et de conservation ;

« 2° Qu'une propagande active pour le développement de la consommation du raisin, encouragée par les pouvoirs publics, soit faite dans tous les pays, tant par les groupements de la production et du commerce que par les milieux médicaux, qu'une fête du raisin ait lieu notamment chaque année dans tous les pays viticoles ;

« 3° Qu'une Union internationale pour la création des stations uvales dans tous les pays viticoles permette de vulgariser et populariser la cure de raisin tout en servant la cause du tourisme et de l'hôtellerie. »

La *cinquième section*, présidée par le *docteur Lobkowic*, étudie particulièrement la *production animale*. Le Congrès émet plusieurs vœux à ce sujet, entre autres celui « d'assurer une collaboration étroite entre éleveurs et zootechniciens » ; « que les gouvernements facilitent des réunions périodiques entre les directeurs des Instituts zootechniques et les représentants des Sociétés d'élevage et de contrôle » ; qu'au point de vue de la « technique du contrôle de rendement et les garanties d'authenticité des renseignements fournis, un sous-comité soit créé au siège de la Commission internationale d'agriculture ».

Le Congrès estime que, dans la situation actuelle, la *production des animaux à fourrure* présente pour l'agriculture des ressources appréciables, tant par l'élevage des animaux sauvages apprivoisés, que par celui des animaux domestiques (cheptel ovin fournissant fourrures, etc.).

Le Congrès attire l'attention des agriculteurs sur le fait que l'*aménagement des étangs* constitue aujourd'hui une branche de grands rendements, qu'il peut contribuer à résoudre la crise actuelle agricole, parce que les poissons d'étangs consomment des produits agricoles et que les produits de l'étang ne font pas concurrnce aux autres produits de la ferme.

A la *sixième section*, présidée par M. *Bachrach*, on traite la question des *industries agricoles*.

Le Congrès émet, à ce sujet, le vœu :

« 1° Que la qualité de la pomme de terre soit augmentée, pour permettre une plus grande consommation ;

« 2° Que les moyens de conservation par silos soient augmentés ;

« 3° Que l'industrie agricole de la pomme de terre (distillerie, féculerie, glucoserie) continue l'amélioration de sa technique et organise rationnellement la vente de ses produits ;

« 4° Que l'alcool qui est un merveilleux carburant soit obligatoirement mélangé aux combustibles liquides ordinaires, procédé qui constituerait un débouché important de l'industrie agricole. »

La *septième section*, section du féminisme, présidée par Mme l'ing. Tumhravà, consacre ses travaux à « *la femme à la campagne* ». La France est représentée à cette section par Mme la comtesse de Keranfleck-Kervesne.

A l'assemblée générale de clôture, le Congrès émet sur cette question plusieurs vœux, entre autres :

Que les écoles ménagères agricoles s'inspirent, dans la formation de leurs élèves, des principes de l'organisation rationnelle du travail ; qu'un service d'hygiène sociale rurale soit bien organisé ; que tous les gouvernements et toutes les organisations d'éducation « organisent un service de consultations ménagères et agricoles à domicile » ; en ce qui concerne la culture, la conservation et l'utilisation des produits de la ferme et pour mettre « la femme en mesure de lutter contre la crise économique en lui apprenant à se servir pour les besoins de sa famille des produits de l'exploitation qui risqueraient d'encombrer le marché ».

Les congressistes ont été particulièrement bien accueillis à Prague ; des réceptions nombreuses : chez le Président de la République, chez le maire de Prague, chez les ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture ; des représentations théâtrales ont été données en leur honneur.

A la suite du Congrès, plusieurs excursions ont été organisées pour montrer aux membres du Congrès les aspects divers de la Tchécoslovaquie, ses productions agricoles et ses organisations coopératives.

Le prochain Congrès international d'Agriculture se tiendra en 1933 à Budapest.

MARTHE TARDY.

ACTUALITÉS

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de mai 1931 (H. A.). — Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). — Situation du vignoble de la Haute-Garonne (E. Pée-Laby). — Situation du vignoble de Saône-et-Loire : mâconnais, châlonnais (A. D.). — Situation du vignoble alsacien (F.-E. Hugel). — Situation du vignoble lorrain (A. A.). — Le syndicat régional des vignerons du Sud-Est (Nîmes) et le projet de loi sur le statut de la viticulture (H. J.)) — Le « Club des Cent » en Bourgogne (F. V.) — Université de Toulouse : Institut agricole.

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de mai 1931. — Nous donnons ici le tableau dont nous avons parlé dans le précédent numéro, qui montre la situation à fin mai, comparée à celle de fin avril 1931 et aussi à celle de fin mai 1930.

On voit que les sorties, sensiblement inférieures à celles de mai 1930, donnent un total inférieur de 6.500.000 hectolitres à celui de l'an dernier, et cela est nécessaire, puisqu'il y a eu, l'an dernier, 20 millions d'hectolitres de moins qu'en 1929, pour la totalité du pays. Pourtant les sorties mensuelles, depuis décembre 1930, se maintiennent aux environs de 3.400.000 hectolitres en moyenne.

La consommation taxée est presque égale en mai 1931 à ce qu'elle fut en mai 1930. Au total, pour les 8 mois, le déficit n'est que de 1.400.000 hecto-

Situation comparée du mouvement des vins (France et Algérie)

MOIS	SORTIES (hectolitres)		CONSOMMATION (hectolitres)		STOCKS (hectolitres)	
	1930	1929	1930	1929	1930	1929
1. Octobre.....	6.392.297	7.174.400	4.279.522	4.331.180	14.814.249	13.413.342
2. Novembre...	4.379.443	5.011.345	4.155.795	4.201.000	14.908.149	13.779.741
3. Décembre...	3.364.818	4.186.498	3.840.808	3.905.367	14.489.299	13.675.522
	1931	1930	1931	1930	1931	1930
4. Janvier.....	3.443.345	4.229.582	3.919.668	4.216.207	14.459.215	13.557.792
5. Février.....	3.106.522	4.140.268	3.538.919	3.794.439	14.211.598	13.359.485
6. Mars.....	3.348.517	4.299.763	3.408.700	3.714.202	13.838.118	13.419.364
7. Avril.....	3.725.140	4.563.738	4.342.718	4.503.689	13 505.045	13.283.139
8. Mai.....	3.631.457	4.293.947	4.208.534	4.334.423	13.253.629	13.198.954
Totaux.....	31.391.544	37.902.624	31.694.664	33.000.507	13.253.629	13.198.954

litres, ce qui est un indice favorable et très important pour la tenue du marché.

Les stocks du commerce ont fléchi de 250.000 hectolitres, autre indice en faveur de la fermeté et même de la hausse des cours. — H. A.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Nous continuons à avoir une température chaude, favorable au vignoble qui a été bien travaillé.

Quoique les pluies soient rares dans notre région, si on fait des cultures superficielles répétées avant que le sol soit desséché, la fraîcheur se maintient dans la couche arable, et la vigne reste bien verte, malgré les chaleurs de l'été. L'expérience de l'année pluvieuse 1929-1930 nous a démontré que la vigne se comporte bien mieux dans une année de sécheresse que si l'eau est trop abondante dans le sol. Surtout dans le Languedoc où les étés sont habituellement secs.

Pas d'invasions de maladies cryptogamiques, le sol n'étant pas humide, et les sulfatages préventifs ayant été exécutés aux époques voulues.

Les premiers soufrages ont été retardés à cause des vents qui ont soufflé fin avril et pendant tout le mois de mai, ce qui a permis à l'Oïdium de se développer sur certains cépages et surtout dans les vignes qui avaient été attaquées l'année dernière.

L'invasion a été arrêtée par des soufrages répétés et l'emploi du soufre colloïdal. Ce qui fait qu'en ce moment, on voit peu de traces d'Oïdium.

Les grains de raisins sont bien formés maintenant et l'on constate un peu de Coulure, surtout dans les vignes qui avaient été fortement attaquées par le Mildiou, l'année dernière. Ainsi que dans celles à forte végétation, qu'on n'a pas eu soin de décapiter au moment de la floraison.

Avec les journées chaudes de fin mai et de la première quinzaine de juin, les Altises ont reproduit abondamment et l'on voit surtout dans les vignes entourées de broussailles les petites chenilles ou vers noirs sur les revers des feuilles de la base qu'elles transforment en dentelles.

Le seul moyen efficace pour éviter la reproduction, c'est de couper les feuilles de la base garnies de vers et de les brûler.

Malgré le peu de papillons d'Eudémis et de Cochylis, on constate la mutilation d'un certain nombre de grappes, par les vers de la Cochylis, mais ces

attaques sont localisées. Dans l'ensemble, la récolte se présente toujours assez bien jusqu'à maintenant dans toute notre région du Languedoc.

Continuer à surveiller les greffages de l'année sur place.

Travailler les plants racinés de remplacement dans les vignes, si on veut avoir des porte-greffes vigoureux pour les prochains greffages.

Enlever soigneusement et délicatement les repousses ou drageons des sujets américains qui se développent au-dessous des points de soudure.

Continuer à détruire le chiendent, à nettoyer les talus, les fossés et brûler toutes les broussailles enlevées.

Regreffer les manquants de l'année si l'on a conservé des sarments dont les bourgeons ne se sont pas développés.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Malgré l'activité des travaux au vignoble, les marchés vinicoles tenus toutes les semaines dans les principales villes du Languedoc sont très animés à cause de la reprise des cours des vins. L'activité que nous avons signalée dans nos deux précédentes chroniques se continue et les achats se multiplient à des prix qu'on n'espérait pas atteindre au commencement de mai.

Voici la cote officielle de la Chambre de Commerce de Montpellier du marché du 16 courant : vin rouge 3e choix, incoté ; rouge 2e choix, 17 à 18 fr.; rouge 1er choix, 18 à 19 fr. le degré ; rosé, pas d'affaires signalées.

Le tout nu, pris à la propriété, tous frais en sus.

Esprit de vin ou 3/6 à 86°, 1.210 à 1.220 fr. les 100 degrés. Trois-six de marc à 86 degrés, 1.200 fr. les 100 degrés. Eau-de-vie de marc à 52 degrés, 1.190 à 1.200 fr. les 100 degrés. Le tout pris à la distillerie, tous frais en sus.

La Commission de la Chambre d'Agriculture d'établissement des cours a coté pour le même marché : vins rouge, rosé ou blanc de 17 à 19 fr. 50 le degré.

Au marché de Sète du 17 courant, la cote officielle a été, pour les vins de pays ordinaires de 17 à 19 fr. le degré, nu, pris à la propriété, tous autres frais en sus.

Rosé et blanc, pas d'affaires.

Vins d'Algérie, rouge ordinaire 18 à 20 fr. le degré ; rosé ordinaire 18 à 20 francs le degré ; rouge et rosé supérieurs 19 à 20 fr. le degré. Suivant degré, qualité et quantité nu quai Sète, plein fait dans fût acheteur, comptant net.

Vins d'Espagne, pas d'affaires d'une certaine importance.

Dans le Minervois, les vins se sont cotés de 19 fr. à 19 fr. 50 le degré. On traite sur souches pour la récolte prochaine à 15 fr. le degré.

Dans ces derniers jours, les affaires traitées ont été un peu moins nombreuses, parce que certains propriétaires viticulteurs, détenteurs de vins, ont refusé de donner des échantillons, n'acceptant pas ainsi les cours actuels.

Nous ne comprenons pas ces mauvais vendeurs qui veulent se substituer au commerce pour jouer sur la spéculation.

Si cette résistance se généralisait, comme les apparences le font prévoir, cela indisposerait le commerce et les centres de consommation. Par répercussion, le Parlement pourrait être moins bien disposé à donner satisfaction aux viticulteurs, au moment de la discussion du statut de la viticulture.

Nous répétons que les producteurs doivent tendre à obtenir des prix rémunérateurs ; mais ils doivent laisser faire la spéculation au commerce.

D'ailleurs, si les prix des vins à la production s'élevaient trop au moment de la crise économique actuelle, la consommation diminuerait sensiblement et cela porterait un grave préjudice pour l'avenir.

Dans les marchés, on cause beaucoup du statut de la viticulture en discussion à la Chambre. Beaucoup de viticulteurs craignent de voir restreindre les droits de propriété et la liberté individuelle.

On se demande en général si malgré le statut, on vendra bien le vin, dans une année de bonne récolte.

Il aurait été préférable, comme nous l'avons déjà dit, que les viticulteurs s'organisent eux-mêmes afin de ne faire que de bons vins. De donner à la distillerie tous les vins médiocres. Sacrifier la quantité à la qualité. Et surtout, travailler à obtenir la diminution des droits de circulation, la suppression

des taxes d'Etat sur les transports et faire des efforts pour augmenter le nombre de consommateurs de vins et de raisins de table.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la loi sur le statut de la viticulture présentée par le gouvernement, après entente avec la commission des boissons de la Chambre, a trouvé des résistances à la Chambre des députés. Et il a fallu l'énergie et le talent du ministre de l'Agriculture, M. Tardieu, pour vaincre pas mal de résistances et redresser certaines maladresses et exagérations.

Au moment où nous écrivons, de nombreux amendements sont tout de même déposés. Et il est à craindre que le projet primitif soit complètement défiguré.

Deux amendements qui ont le même but, déposés par les députés Guilhaumon et Germain Martin, méritent d'être adoptés. Ils concernent la déclaration de récolte.

On doit déclarer le vin provenant de raisins rouges et le vin provenant de raisins blancs à part, afin d'arriver à interdire la vente, comme vins blancs, de vins dérougis, provenant de raisins rouges.

Le dérougissement des vins colorés a porté un préjudice énorme aux vins blancs. — E. F.

Situation du vignoble de la Haute-Garonne. — Comme je l'avais promis dans mon article de la *Revue de Viticulture* paru le 26 mai dernier, je vais renseigner les lecteurs sur les changements survenus depuis cette date.

La température restée plutôt basse jusqu'à ce moment est remontée brusquement, trop brusquement même, et nous a gratifiés d'un fouillis de rameaux et de feuilles devenus encombrants et qu'on devra élaguer ou rogner le plus tôt possible.

La *floraison* se poursuit régulièrement et favorablement sous l'action d'un vent modéré du N.-O. qui aide à la fécondation ; cette dernière s'achève sans pluie et dans les meilleures conditions.

Le 15 juin, rien d'anormal sous le rapport des maladies, pas plus dans notre région que dans les régions voisines où l'on ne signale pas encore le *Mildiou* ni l'*Oïdium*. Il est vrai qu'on sulfate et qu'on soufre à outrance.

Cependant, je puis affirmer que le *Mildiou* n'est pas *mort*, puisque je l'ai vu se manifester sous la forme de magnifiques taches blanches au revers de deux feuilles de *Girerd* 157 qui n'étaient pas traitées au cuivre.

Lorsque la pluie se produira, nous assisterons à une invasion d'autant plus sérieuse que les vignes auront été moins bien défendues. Il faut s'attendre dans ces vignes à voir apparaître le *Rot Gris* auquel elles semblent avoir échappé pour l'instant. Dans ma prochaine chronique, je vous parlerai de son importance.

Il en sera de même de l'*Oïdium*. Car si sous l'influence de la chaleur et du soufre il paraît inexistant, il ne faut pas s'illusionner : nous le verrons réapparaître avec une intensité d'autant plus grande que les conditions du terrain et la nature du cépage le favoriseront davantage.

Ainsi pour le moment, *tout va bien* : les grappes, *qui sont sorties*, sont grandes, fortes et pleines de promesses. Mais avec une atmosphère nuageuse, chargée d'électricité, il est à craindre que des orages plus ou moins violents éclatent et changent l'état de la santé du vignoble.

Mais souhaitons que la pluie que les cultivateurs attendent avec impatience pour leurs autres cultures ne soit pas trop abondante (inondations).

Quant aux *Hybrides producteurs*, ils sont très chargés et paraissent d'autant plus beaux que les grappes sont devenues plus volumineuses que d'ordinaire. De l'avis de mes correspondants qui en possèdent, et par ce que j'observe autour de moi, j'ai l'impression que l'année 1931 sera des plus favorables à ces cépages. — E. Pée-Laby.

Situation du vignoble de Saône-et-Loire : Mâconnais, Châlonnais. — En général, le vignoble a une très belle apparence : pampres bien verts, pas de traces de Mildiou, raisins pas très nombreux mais sains. Il est vrai que nos vignerons ont appliqué cette année des sulfatages précoces ; 3 ou 4 ont déjà été effectués à l'heure actuelle.

Quelques ombres cependant au tableau : la gelée de fin février dernier (—17° en certains points) a causé la mort de quelques ceps ; la gelée d'avril a sérieusement touché une partie du vignoble, aux environs de Mâcon notamment. Enfin, de nombreuses parcelles insuffisamment sulfatées l'an dernier n'auront qu'une récolte réduite.

Belle apparence donc, état sanitaire excellent, mais sortie irrégulière. Bien des vignes se ressentent des attaques de Mildiou de l'an dernier.

Cours en hausse depuis quelques jours, hausse due certainement à l'irrégularité constatée dans les apparences de récolte. Les Noahs qui se payaient à peine 15 francs le degré, il y a un mois, se vendent maintenant 18 francs. Mais les transactions ne portent que sur de faibles quantités, car il n'y a plus guère de vin à la propriété. A. D.

Situation du vignoble alsacien. — Si les vieux vignerons alsaciens se racontent qu'en 1865 le mois de mai a vu, en naissant, de la neige et à sa fin la vigne en train de fleurir en même temps que des cerises mûres, le même mois de l'année 1931 a décidément présenté des phénomènes analogues.

En effet, le 10 mars, la terre de nos vignobles était encore recouverte d'une couche de neige épaisse de 50 centimètres, et les travaux de la vigne restaient en conséquence très en retard. La neige aussitôt fondue, la terre s'échait à vue d'œil sous l'influence d'un vent du Nord assez frais. Les travaux furent poussés très activement et le piochage en côte avançait grâce à la main-d'œuvre auxiliaire qui put être recrutée en plaine et dans les villes. La végétation cependant est restée en retard à un point que le 1er mai encore la vigne n'en montrait aucune trace et par ce fait le danger d'une gelée blanche est resté sensiblement écarté. La pluie s'étant mise à tomber par un temps très doux, aussitôt la vigne est partie avec tant de vigueur que fin mai déjà on dut songer au premier sulfatage. Comme en 1865, les plants précoces portaient des semences en fleurs et certaines variétés de cerisiers avaient des fruits en train de mûrir. Il ne reste qu'à souhaiter de grand cœur que l'année 1931 continue à suivre les pas de cette merveilleuse année précurseuse qui a produit en Alsace les meilleurs vins du siècle, dont quelques rares spécimens sont conservés comme des reliques par quelques propriétaires privilégiés.

La situation actuelle est la suivante. La vigne montre de belles semences dans les cépages fins qui sont en train de fleurir, pendant que le Chasselas en a sensiblement moins. Ce serait cependant prématuré de se livrer dès maintenant à des pronostics sur la quantité de vin nouveau en 1931, car si le chasselas a moins de fruits, ces derniers sont d'autant plus beaux arrivés à la maturation. A en juger au nombre des papillons de l'Eudémis et de la Cochylis comptés journellement à titre de statistique dans les verres-pièges que l'administration municipale a fait suspendre dans les vignes, il est à prévoir que l'invasion ne sera pas très forte cette année, suite heureuse du nicotinisage des raisins qui se fait dans nos régions d'une façon à peu près générale, les grappes une fois bien formées. En continuant à faire ce travail très pénible et très onéreux à la fois, on arrivera certainement à réduire sensiblement les dégâts causés par ces chenilles redoutables.

Des traces de maladies cryptogamiques ayant été signalées, le second traitement cuprique vient d'être appliqué, en même temps que nos vignerons se mettent à combattre préventivement l'Oïdium par un premier soufrage. Comme appareils pulvérisateurs, les anciens modèles sont de plus en plus remplacés par des appareils à dos d'homme travaillant à pression d'air. Une usine strasbourgeoise ayant créé des dépôts de tubes chargés d'air comprimé dans un nombre de communes, ces appareils qui font un travail incontestablement supérieur se trouvent aussi à la portée du petit propriétaire qui ne ferait pas facilement l'acquisition d'un compresseur.

Ce n'est pas sans anxiété qu'on observe cette année la formation de nuages, étant donné que les premiers orages qui ont éclaté dans la région ont tous été accompagnés de grêle. Nombre de banlieues ont été plus ou moins éprouvées, parmi lesquelles celle de Colmar a vu anéantir ses récoltes à fond au cours de la nuit du 30 au 31 mai. Les vignobles de côte de Guebwiller, Huseren-le-

Château et Eguisheim, pour ne nommer que quelques-uns des climats sinistrés, ont eu la bonne terre enlevée par les eaux des orages qui ont pris la proportion de vrais torrents. Chose surprenante : Eguisheim qui touche à la banlieue de Colmar est resté préservé de la grêle. Ne serait-ce pas grâce au tir de fusées paragrèles auquel on s'est livré d'une façon très intense en pleine nuit ?

Les stocks de vins à la propriété sont assez réduits. Les petites communes ont tout vendu, ce ne sont que les centres plus importants qui ont encore quelques réserves. Il est cependant à prévoir qu'il n'en restera plus guère jusqu'aux vendanges.

Les cours sont restés invariablement les mêmes depuis le commencement de la campagne. Les vins blancs ordinaires qui font de 9 à 10° se vendent de 190 à 220 fr. l'hecto. suivant qualité, pris à la propriété. Dans les crus supérieurs, il y a peu de transactions, aussi leur chantier n'est-il que faible. Les affaires en vins fins d'Alsace sont restées normales. Il est vrai qu'une partie de la clientèle doit s'imposer certaines restrictions à la suite de la crise mondiale ; d'autre part, les manquants dans la vente sont comblés par le nombre des amateurs de vins fins d'Alsace sans cesse augmentant.

Si le viticulteur alsacien est moins atteint par la crise de mévente que ses frères des régions viticoles de l'intérieur, c'est qu'il produit en vins courants un article exclusivement de consommation locale, la grande partie des débits de nos grandes villes ne vendant strictement que du vin du pays. — F.-E. Hugel, *maire de Riquewihr.*

Situation du vignoble lorrain. — Les saints de glace sont passés et n'ont pas, heureusement, laissé de mauvais souvenir, car depuis cette époque nous avons de fortes chaleurs et la vigne présente en ce moment une végétation luxuriante.

Par suite de l'été humide de l'an dernier, il était à redouter — le bois étant mal aoûté — que la récolte de cette année laisserait à désirer. Heureusement, il n'en est rien, car la sortie des mannes est plutôt abondante, même trop abondante chez les cépages à grand rendement — tels que les Gamay et Elbling — qui portent régulièrement 2 et 3 raisins par bourgeon.

En général, la future récolte s'annonce donc comme devant être très abondante tant chez les viniferas que chez les producteurs directs — sous réserve toutefois que la floraison qui vient de commencer se termine rapidement.

Les papillons de Cochylis et d'Eudémis se montrent peu nombreux et ne causeront probablement que peu de dégâts. Pas de trace de Mildiou, quant à présent, encore moins d'Oïdium ; il est vrai que le premier sulfatage est terminé depuis une huitaine de jours déjà.

Quant au vin de la dernière récolte, il peut être considéré comme vendu en totalité à la clientèle locale. — A. A.

Le Syndicat régional des vignerons du Sud-Est (Nîmes) et le projet de loi sur le statut de la viticulture. — Le Syndicat régional des vignerons du Sud-Est (Nîmes) a fait connaître aux parlementaires de sa région son impression sur les débats qui se poursuivent actuellement à la Chambre, concernant le projet de loi relatif au statut de la viticulture.

Il résulte des discussions en cours, a affirmé ce groupement, que sur deux points essentiels, *la limitation des plantations* et *le contrôle des caves*, les représentants au Parlement des régions méridionales de Nîmes ne devraient pas céder. Les vignerons de cette région ne peuvent admettre en effet le blocage tant que l'on continuera à mouiller les marcs et les vins, à fabriquer du vin avec du sucre, à importer des vins étrangers, etc... Le projet, établi par le Syndicat régional des vignerons du Sud-Est, permettait d'assurer la suppression automatique du mouillage et des vins de lies et de surpressurage, il est regrettable, à ce point de vue, qu'il n'ait pas été retenu. Car il est certain que le blocage diminuera la qualité, augmentera la fabrication des piquettes, encouragera l'augmentation des déclarations de récolte ; il permettra, grâce sur-

tout à l'emploi du sucre, de fabriquer du vin pendant qu'on bloquera dans les chais des récoltants du vin naturel.

Tout blocage doit donc être accompagné de deux mesures absolument essentielles : A. La limitation des plantations nouvelles à un hectare au maximum par exploitation et par période quinquennale.

B. La visite complète et sans formalité des caves.

Dans sa séance du 8 juin dernier, le Conseil d'administration du Syndicat en question a donc adopté à l'unanimité l'attitude suivante :

Demander la limitation des plantations à 1 hectare par exploitation et par période quinquennale et le libre accès des caves des récoltants, en toute saison, aux agents du service de la répression des fraudes, ou le rejet de la loi. — H. J.

Le « Club des Cent » en Bourgogne. — Parmi les personnalités du Monde Viticole, il est, en Bourgogne, un propriétaire émérite, bon Français et grand patriote qui a voué au Vin et à la Vigne un véritable culte : le Comte Lafon, propriétaire du Clos de la Barre à Meursault.

Chaque année, dans sa belle propriété, peuplée de souvenirs rares, aussi bien dans ses caves que dans ses salons, il reçoit, avec son affabilité coutumière, de nombreux viticulteurs, des savants éminents, des élèves des grandes écoles qui viennent visiter ses collections et s'instruire, au milieu de ces joyaux dorés, témoins d'une culture irréprochable et d'une vinification où l'honnêteté est reine.

Le mois dernier, il reçoit M. Marsais, le rédacteur en chef de cette *Revue*, accompagné de ses élèves. Puis, avec son ardeur habituelle, toujours épris du désir de s'instruire et de parcourir les belles régions de notre pays, il accompagne, en Corse, dans leur voyage d'études les élèves de l'Institut National Agronomique.

A son retour en Bourgogne, il convie à Meursault quelques-uns de ses amis, membres du « Club des Cent » : MM. Bourcy, Claude (vice-président du « Club des Cent ») ; Baron de Grandmaison (un autre grand viticulteur, député « inamovible » de l'Anjou) ; Comte de Fayolle, Ferré, Lambert de Loulay, Laurens Frings, Leprince, Docteur Luys, Masséna, Mégnin, Millau, Thomassin, Paul Ziégler, Docteur Viala.

Et c'est pendant quelques heures un enchantement et un régal.

Avant le déjeuner aux sept services, aussi irréprochables les uns que les autres, grande dégustation des vins fameux, dont le Comte Lafon est si fier à juste titre. Les Meursault : Genevrières, Perrière, Charmes, les Montrachet, ceux des grandes années, et ceux tout nouveaux, les 28, 29, 30, pleins de prémesses, distingués et remarquables de couleur, au bouquet parfumé et au goût délicat. Pour clôturer cette fête, à la fin du déjeuner, un Meursault Charmes 1904 et un Meursault Perrières 1911, — les deux joyaux d'une couronne qui n'a besoin pour se parer et plaire que d'être naturelle et simple, bourguignonne et française.

De tels exemples seraient à suivre. Savoir mettre en valeur harmonieusement les produits de notre sol, et arriver à l'excellence d'une vinification difficile, tel est le secret du Comte Lafon. Il y joint l'hospitalité d'un grand seigneur et la simplicité d'un homme de goût.

Ses amis le remercient et lui disent : « A l'année prochaine ». — F. V.

Université de Toulouse. — Institut agricole. — L'examen d'entrée à l'Institut agricole aura lieu à la Faculté des Sciences les 10 et 11 juillet. Adresser les demandes d'inscription, accompagnées d'un extrait de naissance à M. le directeur de l'Institut agricole, à la Faculté des sciences.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 8° environ, 190 à 200 francs ; 9°, 210 à 220 fr. ; 10°, 230 à 240 fr. ; Corbières 11°, 245 fr. et au-dessus ; Vin blanc ordinaire, 245 fr. et au-dessus ; Vin blanc supérieur, 255 fr. et au-dessus.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires 8°5 à emporter, 245 fr. et au-dessus ; 9°, 260 fr. et au-dessus ; 10°, 280 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 8° ½ à 9°, 285 fr. et au-dessus, 9° ½ à 10°, 305 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge, de 630 fr. à 660 fr. ; vin blanc dit de comptoir, à 690 fr. Picolo, 680 fr. Bordeaux rouge vieux, 975 fr. Bordeaux blanc vieux, 1.000 fr. et au-dessus ; la pièce rendue dans Paris, droits compris. — Vins rouges au litre, de 2 fr. 70 à 3 fr. ». Vins blancs, de 2 fr. 80 à 3 fr. 20.

Bordeaux. — Vins rouges 1929, 1ers crus Médoc, de 21.000 à 25.000 fr. ; 5es crus, de 6.500 à 8.500 fr. ; Bourgeois Bas-Médoc, de 3.300 à 3.600 fr. ; 1ers crus, Saint-Emilion, Pomerol, de 6.000 à 23.000 fr. ; 2es crus, de 4.000 à 5.500. — Vins rouges 1928, 1ers crus Médoc, de 23.000 à 28.000 fr. ; Bourgeois du Bas-Médoc, de 3.200 à 3.600 fr. ; 1ers crus Graves, 4.800 à 5.300 fr. ; 2es crus, de 4.300 à 4.800 fr. le tonnean de 900 litres. — Vins blancs 1929, 1ers Graves supérieurs, de 4.200 à 4.800 fr. ; Graves, 3.300 à 3.800 fr. en barriques en chêne.

Beaujolais. — Suivant choix, la barrique, rouges, Mâcon 1res côtes, de 550 à 600 fr. Mâconnais, 500 à 550 fr. ; blancs, 900 à 1.100 fr. Mâcon, 1res côtes, 775 à 850 fr. Beaujolais, de 750 à 850 fr.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins blancs de Sologne, de 330 à 430 francs. Vins blancs de Blois, 300 à 400 francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Blancs Vouvray, 700 à 800 fr. la barrique.

Vins d'Anjou : Rosés 1930, 16 à 18 fr. le degré ; Rosés supérieurs, 20 à 23 fr. le degré. Noahs, 300 à 600 fr. les 225 litres, suivant degré et qualité.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1930, 750 à 850 fr. ; Gros plants, de 375 fr. à 450 fr. Noah, de 250 à 325 fr. la barrique nue prise au cellier du vendeur.

Algérie. — Vins 1929 : Rouge, de 14 fr. 50 à 16 fr. 50 le degré. Vins blancs, de rouges, 14 fr. 50 à 16 fr. » le degré. Blancs de blancs, de 15 fr. » à 15 fr. 50 le degré. Vins pour la distillerie, à 10 fr. 50. Trois-six de marc v., à 1.125 fr. les 100°. Rectifié extra neutre, de 1.250 à » fr.

Midi. — *Nîmes (22 juin 1931).* — *Cote officielle :* Vins rouges, de 18 fr. » à 19 fr. » le degré. Costières, de 19 fr. » à 19 fr. 50 le degré logé. Vins blancs, de » fr. » à » fr. » le degré logé. Clairettes, de » à » fr. le degré logé. Rosé Paillet, » fr. le degré. Trois-six de vin 86°, de » à 1.250 fr. ; trois-six de marc 86°, de » à » fr. ; eau-de-vie de marc 52°, de » à 1.225 fr. l'hectolitre. Vins à distiller, de » fr. » à » fr. » le degré. Pas d'affaires.

Montpellier (23 juin). — Vins rouges, enlèvement immédiat, de 17 fr. » à 19 fr. » le degré. Vins logés vieux et nouveaux, de » fr. » à » fr. » le degré. Rosé, de » à » fr. Blanc de Blanc, de » à » fr. le degré. Esprit de vin à 86°, » fr. les 100 degrés. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, 1.190 à 1.200 fr. les 100°. Trois-six 86°, ». Marc 52°, 1.210 à 1.220 fr. Esprit de marc à 86°, » à » fr.

Béziers (19 juin). — Vins rouges 1930, de 17 fr. 50 à 19 fr. » le degré, enlèvement immédiat, de » à » fr. logé. Rosé, de 17 fr. à 18 fr. 50 le degré. Blanc, 17 fr. » à 18 fr. 50 le degré. Alcools rectifiés 95-97°, 1.340 fr. à » les 100 degrés ; vins de distillerie, 10 fr. » à 10 fr. 50.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 21 juin 1931, 18 fr. 50 à 19 fr. 50 le degré avec appellation d'origine minervois.

Perpignan (21 juin 1931). — 18 fr. 50 à 19 fr. » le degré, selon degré et délai de retiraison.

Carcassonne (20 juin). — Récolte 1930, de 18 fr. 50 à 20 fr. » le degré.

Narbonne (18 juin). — Vins rouges, de 18 fr. » à 19 fr. » le degré.

Alsace. — Vins blancs courants, nouveaux : H.-Rhin, de 220 à 240 fr. ; B.-Rhin, de 200 à 220 fr. ; 1929, H.-Rhin, de 280 à 340 fr. ; B.-Rhin, de 260 à 320 fr. — Vins blancs, supérieurs 1929 : H.-Rhin, de 280 à 340 fr. ; B.-Rhin, 280 à 320 fr. Eaux-de-vie d'Alsace : Questch, 1.450 fr. ; Kirsch, 2.000 fr. ; Mirabelle, 1.800 fr., l'hecto nu, 50 degrés.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, l'hectolitre, 189 fr. » à 191 fr. »; orges, 80 fr » à 86 fr.; escourgeons, 70 fr. à 78 fr.; maïs, 72 fr. » à 76 fr. »; riz, » fr.; seigle, 79 fr. à 82 fr.; sarrasin, 100 fr. à 105 fr.; avoines, 86 fr. » à 102 fr. — On cote les 100 kgr. à New-York, les blés, de 80 fr. 95 à » fr. ». Buenos-Ayres, 43 fr. 01 à » ». Chicago, 78 fr. 10. — Sons, 40 fr. à 46 fr. — Recoupettes, de 40 à 50 fr.; remoulages, de 60 à 80 fr.

Pommes de terre. — Nouvelles d'Algérie, 190 à 210 fr.; jaune ronde, de 80 fr. à 90 fr.; Rosa, de » fr. à » fr.; Sterling, de » à » fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 135 fr. à 160 fr.; paille d'avoine, de 125 fr. à 160 fr.; paille de seigle, 125 fr. à 160 fr.; luzerne, 255 fr. à 285 fr.; foin, 240 fr. à 275 fr.

Semences fourragères. — Trèfles violet du Nord, de 450 à 500 fr.; trèfles violet du Midi, de 465 à 500 fr.; Féveroles, de 115 à 120 fr.; luzerne, de 700 à 800 fr.; sainfoin, 210 à 220 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 100 fr. »; d'arachide blanc extra, 88 fr. à fr.; Coprah, 67 fr.; Arachides courant, 71 fr. »

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de » fr. à » fr. les 100°. — Sucres base indigène n° 3, 100 kgs, de 223 fr. 50 à 225 fr.

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœufs, 7 fr. 50 à 23 fr. 50. — Veaux, 7 fr. » à 19 fr. 50. — Moutons, 6 fr. » à 38 fr. ». — Demi-Porc, 6 fr. 50 à 10 fr. 20. — Longe, de 10 fr. » à 17 fr. 50.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche), 17 fr. »; sulfate de potasse 1) 46 %, 95 fr. 30; chlorure de potassium, 49 %, 69 fr. 60; *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 111 fr. » à 117 fr. » les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 95 fr. 50 à 103 fr. les 100 kgs; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 113 fr. » à 118 fr. »; *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 28 fr. 50 à 33 fr. 75 les 100 kgs; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 48 fr. 50. — **Phosphates** : Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 54 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 115 à 118 fr. — Sang desséché moulu, (10 à 12 % azote organique) l'unité, 14 fr. 50; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 14 fr. 25 l'unité.

Soufres : Sublimé, 120 fr.; trituré, 98 fr. — **Sulfate de cuivre, gros cristaux**, 261 fr. 100 kgs; neige, 267 fr. 50 **Sulfate de fer**, cristallisé 100 kgs, 33 fr. à ». **Chaux**, 31 fr. — **Chaux blutée**, de 95 à 105 fr. la tonne. — **Plâtre cru tamisé**, 60 fr. — **Carbonate de soude**, 95 à 105 fr. les 100 kg. — **Nicotine** à 800 gr., 350 fr. le litre. — **Arseniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1.000 fr. en bidons de 2 kgs. — **Arséniate de chaux** (calarsine en pâte). En fûts de 50 kgs, 4 fr. 25 le kg. En boîtes de 3 kgs, 6 fr. le kg. En fûts de 25 kgs, 4 fr. 50 le kg. En boîtes de 1 kg 500, 6 fr. 75 le kg. — **Suifs glycérinés**, 80 %, 445 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : — Cerises du Midi, de 225 fr. à 400 fr. les 100 kgs. — Fraises, de 275 à 660 fr. les 100 kgs. — Pêches, de 450 à 900 fr. — Prunes, de 325 à 550 fr. — Citrons, de 400 fr. à 600 fr. — Bananes, de 405 fr. à 500 fr. les 100 kilos. — Abricots, de 450 à 825 fr. — Epinards de Paris, 100 à 150 fr. les 100 kgs. — Asperges du Midi, 140 à 450 fr. les 100 kgs. — Choux-fleurs, 30 à 200 fr. le cent. — Laitues du Midi, de 40 à 80 fr. le cent. — Pois verts, 175 à 260 fr. — Haricots verts, de 125 à 210 fr. — Artichauts d'Algérie, de 60 à 120 fr. le cent.

TABLE DES AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A (A.). — Situation du vignoble lorrain, 417.
A (H.). — Situation des vignobles du Gard, 368.
A (H.). — La récolte vinicole de 1930, 10. — Réunions des groupements viticoles, 97. — Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins (tous les mois).
Aribaud (Alban). — Le Dieu de pourpre et d'or, 306.
Astruc (Henri). — Les avantages possibles du rétablissement du droit des bouilleurs de cru et du vinage en franchise chez le récoltant, 293.

B (M.). — Situation du vignoble de la Côte-d'Or, 367.
B (P.). — Les arseniates de plomb viticoles, 391.
Berthault (Pierre). — Valeur de la propriété rurale en Algérie, 208. — Impressions sur le projet de blocage de la production viticole, 229.
Bertin (Charles). — L'ère des poisons « améliorants », 376.
Bonnet (J.). — Les améliorations culturales susceptibles de donner de l'extension à la culture de l'olivier en France, 170. — Un centre d'études de variétés d'oliviers, 233.
Bonnet (Dr). — Situation du vignoble de la Drôme, 382.
Bord (Georges). — Région viticole des grands vins blancs de Bordeaux, 149, 165, 197, 400.

C. — La Commission interministérielle de la viticulture et la crise viticole, 188.
C.-B. (L.). — Situation du vignoble champenois, 385.
Capus (J.). — La défense du vin à l'Etranger, 113. — Comment combattre le Mildiou, 354.
Cazeneuve (Pr Paul). — La crise du vigneronnage en Beaujolais, 122. — A propos d'un timbre « Pour le Vin de France », 269.
Champly (R.). — Almanach illustré de l'agriculture nouvelle, 158.
Cordier (D.). — Les hybrides, 133.
Coulondre (Eric). — L'hybride est-il appelé à jouer un rôle en viticulture? 281.

D (A.). — Une requête des coopératives vinicoles mâconnaises, 33. — La Commission des boissons de la Chambre en Bourgogne, 130. — Situation du Mâconnais-Châlonnais, 415.
D (C.). — Les réunions viticoles de l'Hérault et la viticulture, 144.
Deleuze (Jacques). — Les applications du froid en œnologie, 277.
Douarche (Léon). — Les bienfaits du vin, 341. — La crise viticole mondiale, 114.
Drouard (Charlotte). — L'assemblée d'automne des Présidents de Chambre d'agriculture et la crise agricole, 85. — La crise viticole et l'Assemblée générale de la Fédération des associations viticoles, 175. — Le projet de loi sur les coopératives agricoles et les intéressés, 139. — La loi du 31 mars 1931 portant augmentation des droits de douane sur les vins, 245. — Le budget de l'Agriculture devant le Parlement, 325. — Le projet de loi sur le statut fiscal des coopératives agricoles, 346. — L'arrangement commercial franco-grec du 23 mai 1931, 373.

F (E.). — Situation viticole et vinicole du Languedoc (dans chaque numéro).
Félice (P. de). — L'agriculture à l'étranger, 66.
Foulonneau. — Lettre ouverte aux défenseurs du projet de loi sur la viticulture, 88.

G.-C. (Dr E.). — Situation générale viticole en Italie, 385.
G. (E.). — Situation du vignoble des Pyrénées-Orientales, 81, 160, 239, 336. — Relèvement des droits de douane sur les vins, 257. — Application des nouveaux droits de douane sur les vins étrangers, 320. Projet de création d'une station uvale à Perpignan, 337.
G. (F.). — Vignoble de Camargue, 400.
Grellet (Mac). — Bonne propagande pour le vin, 401.

Henriot (Etienne). — Nouvelles de Champagne, 396.
Hügel (F.-E.). — Situation du vignoble alsacien, 416.

J (H.). — Prorogation des effets de la loi sur les achats d'alcool de vin, 15. — Le syndicat de Montpellier-Lodève et la viticulture, 16. — Les viticulteurs du Midi et la crise, 33. — La crise et la société de viticulture de Saône-et-Loire, 34. — Relations commerciales franco-helléniques, 46. — La Chambre d'agriculture de la Gironde et la viticulture, 46. — Le projet de loi sur le statut de la viticulture et le Conseil général de la Nièvre, 46. — Taxe spécifique sur les spiritueux, 47. — Importation des eaux-de-vie de fruits d'origine tunisienne, 48. — Négociations franco-espagnoles, 62. — Le groupe viticole de la Chambre et la propagande contre le vin, 66. — Le syndicat des vignerons de la Dordogne et la crise, 66. — Le Conseil municipal de Castelnaudary et la crise, 82. — Le Congrès d'Angers et la viticulture, 98. — Le Groupe viticole de la Chambre

et la crise viticole, 111. — Le groupe viticole de la Chambre et les sinistrés du Mildiou, 112. — Crise viticole en Yougoslavie, 114. — La C. G. V. et le poste Radio-Béziers, 145. — La Société centrale de l'Hérault et la Viticulture, 145. — Livraison d'alcool à l'Etat, par les viticulteurs, 192. — Primes à l'exportation pour les vins hongrois, 193. — La situation viticole et la Chambre de Commerce de Béziers, 193. — L'arrêt des transactions sur le marché des vins de Béziers, 224. — Le groupe de défense du vin de l'Hérault et le relèvement des droits de douane sur les vins italiens, 224. — La Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault et la Viticulture, 224. — La dénonciation de l'accord franco-grec, 257. — La question de l'exportation des raisins de table, 257. — Vente de jus de raisins en Angleterre, 272. — Situation de la viticulture en Argentine, 289. — La convention franco-cubaine et la question des rhums, 290. — L'application immédiate des droits de douane sur les vins, 304. — Relèvement des droits de douane sur les vins de liqueur étrangers, 304. — Le comité de rapprochement franco-espagnol de Bordeaux et la loi du 1er janvier 1930, 305. — Projet d'institution d'un « Code vinicole », 305. — Le Conseil municipal de Mèze et la défense du vin, 305. — Participation de la Pologne à la conférence organisée en 1931 par l'Office international du vin, 321. — L'état du vignoble de la Marne, 336. — Le syndicat des vignerons du Sud-Est et le statut de la Viticulture, 417.

L (J.). — Situation du vignoble de la Côte-d'Or, 384.
Labergerie. — L'ère des poisons « améliorants », 328. — Action des circuits oscillants sur la dégénérescence des pommes de terre, 389.
Laby (Pée). — Situation du vignoble de la Haute-Garonne, 366, 415.
Leroy (Jean-Ch.). — La nouvelle législation allemande sur les vins, 117. — La protection des appellations d'origine et les usages locaux, loyaux et constants, 394.

Marsais (Paul). — Bouillies mouillantes et adhérentes, 357.
Mathieu (L.). — Couleur des vins: apparence et réalité, 49. — Surprises du verre à vin, 385.

Noëttes (J. L. des). — A propos d'un amendement au projet sur le blocage des vins, 288.

Paul (Jacques). — Observations sur une solution définitive des crises viticoles, 76, 202. — Vignoble du Libournais et des Graves de Vayres, 401.

Planes-Bourgade (Georges). — Pour la défense et illustration du vin de France, 194.

Radet (F.). — Quelques observations suggérées par le contrôle chimique de l'alimentation de la vigne, 261.
Ravat (J. F.). — Sur les lois de l'hybridation, 18. — Observations sur une solution définitive des crises viticoles, 153.
Ringelmann (Max). — Evolution du matériel viticole et du matériel vinicole pendant ces cinquante dernières années, 309.
Rives (Louis). — Contribution à l'étude de la résistance phylloxérique et de la résistance au calcaire de quelques producteurs directs, 247.
Roberve. — Dialogue des vivants: Paradoxes sur la fraude, 128.
Rouvière (R.). — Sacrifiera-t-on les viticulteurs français aux viticulteurs espagnols? 62.
Rozier (A.). — Le Black-rot, 5, 21, 37, 53, 69.

S. (F.). — Situation des cultures en Algérie, 240. — Situation du vignoble algérien, 399.
S. (R.). — Les journées fruitières du Réolais, 338.
Sauzède (André). — Comment tenir une comptabilité agricole simple, 178.
Servière (Emile). — Le vinage à la cuve autorisé, 348.

T. (J.). — Situation du vignoble roannais, 383.
Tardy (Marthe). — Le XVe Congrès international de l'Agriculture, 410.
Turrel (A.). — Réflexions d'un ancien, 56. — Le traité franco-grec, 405.

V (F.). — Le « Club des Cent » en Bourgogne, 418.
Vavasseur (Ch). — Le vin mousseux de Vouvray, 218. — Situation du vignoble de Vouvray, 381, 400.
Ventre (J.). — Traité de vinification pratique et rationnelle, 322.
Verneuil (G.-P.). — Situation du vignoble des Charentes, 382.
Viala (P.). — Pierre Causse, 95.
Viala (P.) et **Marsais** (P.). — Mycolithes, 25, 41, 58, 72.
Vic (H.). — A propos du statut de la Viticulture, 361.
Villepigue (Robert). — La reconstitution dans le Saint-Emilionnais, 213.
Vincens (J.). — La reconstitution du vignoble de la Haute-Garonne, 101. — Le raisin, ses usages ménagers, les moûts concentrés, 181. — Contrôle chimique de l'alimentation de la vigne, 317.

Zacharewicz (Ed.). — Situation du vignoble vauclusien, 383.

TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, etc... — Académie des Sciences : Election de H. Lagatu, 34. — Commission des Boissons de la Chambre, 130. — Groupe viticole de la Chambre, 111, 112. — Commission interministérielle de la viticulture, 188. — L'Assemblée d'automne des Présidents de Chambres d'agriculture et la crise agricole, 85. — Fédération des Associations viticoles, 65, 175. — Confédération générale des vignerons (C.G.V.) : la crise viticole et la loi sur la viticulture, 32. — Union girondine des syndicats agricoles, 224. — Syndicat des producteurs de vins mousseux, 225. — Conseil général de la Nièvre, 46. — Conseil général du Gard, 337 ; de l'Hérault, 368. — Chambre d'agriculture de la Gironde, 46. — Chambre de Commerce de Béziers, 193. — Conseil municipal de Castelnaudary, 82. — Société centrale d'agriculture de l'Hérault, 145, 258. — Société départementale d'Encouragement à l'agriculture de l'Hérault, 161. — Syndicat régional de Montpellier-Lodève, 16. — Syndicat régional des vignerons du Sud-Est, 417. — Société de viticulture de Saône-et-Loire, 34. — Syndicat des agriculteurs de la Vienne, 34. — Syndicat des vignerons de la Dordogne, 66. — Groupe de défense du vin de l'Hérault, 224. — Ligue nationale de propagande pour le vin de France, 258. — Association de l'Institut agronomique, 242. — Le « Club des Cent » en Bourgogne, 418.

AGRICULTURE. — Améliorations culturales susceptibles de donner de l'extension à la culture de l'olivier en France, 170.

BIBLIOGRAPHIE. — L'agriculture à l'étranger par P. DE FELICE, 66. — La crise viticole mondiale, par Léon DOUARCHE, 114. — Annuaire international du Vin 1931, 146. — Le fermier en auto, par R. CHAMPLY, 162. — L'almanach illustré de l'agriculture nouvelle pour 1931, 162. — Comment tenir une comptabilité agricole simple, par André SAUZÈDE, 178. — Pour la défense et illustration du Vin de France, 194. — Electrification rurale. — Un manuel pratique, 226. — Le Dieu de pourpre et d'or, par Alban ARIBAUD, 306. — Traité de vinification pratique et rationnelle, Tome II, par J. VENTRE, 322. — Comment combattre le Mildiou de la vigne, par J. CAPUS, 354.

CHIMIE VITICOLE. — Quelques observations suggérées par le contrôle chimique de l'alimentation de la vigne, 261. — Contrôle chimique de l'alimentation de la vigne, 317.

CONGRÈS, CONCOURS, EXPOSITIONS, etc... — Congrès régional agricole de Toulouse, 50. — Le congrès d'Angers, 98. — Les journées de l'arbre fruitier, à Alger, 177. — Le Congrès d'agronomie de Tunis, 225, 241. — XIe Foire aux vins à Ribeauvillé, 226, 290. — VII Foire-exposition de Charleville, 242 — Concours d'appareils à sulfater, 258, 402. — Concours régional agricole de Toulouse, 258. — Congrès de l'Union des Alpes et de Provence, à Nîmes, 274. — Foire de Paris, 289, 304. — Exposition d'horticulture de printemps, 290. — Journées fruitières du Réolais, 338. — Exposition d'Horticulture, 352. — Le 15e Congrès international d'agriculture, 410.

COOPERATIVES. — Une requête des Coopératives vinicoles mâconnaises (A. D.). — Le projet de loi sur les coopératives agricoles, 139.

DIVERS. — Réunions des groupements viticoles, 97. — Légion d'honneur, nominations, 98. — Journées fruitières du Réolais, 338.

ECONOMIE RURALE. — Valeur de la propriété rurale en Algérie, 208. — Nos exportations de cerises, 321. — Le budget de l'agriculture devant le Parlement, 325. — Le projet de loi sur le statut fiscal des Coopératives agricoles, 346.

ECONOMIE VITICOLE. — (Voir aussi LÉGISLATION). — Importation des vins italiens en France, 17. — Les viticulteurs du Midi et la crise viticole, 33. — Relations commerciales franco-helléniques, 46. — Importation d'eaux-de-vie de fruits tunisiennes, 48. — Réflexions d'un ancien, 56. — Négociations franco-espagnoles, 62. — Sacrifiera-t-on les viticulteurs français aux viticulteurs espagnols ? 62. — Consolidation des droits de douane sur les vins par l'accord commercial avec l'Italie, 65. — A propos des prestations d'alcool, 65. — Observations sur une solution définitive des crises viticoles, 76. — Lettre ouverte aux défenseurs du projet de loi sur la viticulture, 88. — Crise viticole en Yougoslavie, 114. — La crise du vigneronnage en Beaujolais, 122. — Paradoxes sur la fraude, 128. — Les réunions viticoles de l'Hérault, 144. — Observations sur une solution définitive des crises viticoles, 153, 202. — Primes à l'exportation pour les vins hongrois, 193. — L'arrêt des transactions sur le marché de Béziers, 224. — Droits de douane sur les vins italiens, 224. — Impressions sur le projet de blocage de la production viticole, 229, 288. — Les appellations d'origine, 241. — La dénonciation de l'accord franco-grec, 257. — L'exportation des raisins de table, 257. — La convention franco-cubaine et la question des rhums, 290. — Les avantages possibles du rétablissement du droit des bouilleurs de cru et du vinage en franchise chez le recoltant, 293. — L'augmentation des

droits de douane sur les vins entrant en France, 245, 253, 304, 320. — Le Comité de rapprochement franco-espagnol de Bordeaux et la loi du 1er janvier 1930, 305. — Projet de création d'une station uvale à Perpignan, 337. — L'arrangement franco-grec du 23 mai 1931, 373. — Nouvelles de Champagne, 396. — La crise viticole et la loi sur le statut de la viticulture et du commerce des vins, 16, 34, 46, 66, 82, 111, 130, 144, 145, 173, 188, 193, 337, 361, 368, 417. — Le traité franco-grec, 405. — Situation du marché des vins, sorties, stocks, consommation des vins (mensuellement).

Engrais. — Syndicat professionnel des fabricants d'engrais du Midi, 257.

Enseignement et Recherches. — Station agronomique et œnologique du Gard, à Nîmes, 18, 306. — Institut technique de pratique agricole, 146. — Un centre d'études de variétés d'oliviers, 233. — Ecole de Cibeins, 305. — Université de Toulouse : Institut agricole, 418.

Fraudes et Falsifications. — Paradoxes sur la fraude, 128.

Génie rural. — Train-exposition des Applications rurales de l'électricité, 49. — Les machines agricoles à la Foire de Paris, 289. — Evolution du matériel viticole et du matériel vinicole pendant ces cinquante dernières années, 309. — Un record sensationnel d'un tracteur agricole, viticole et forestier, 321.

Hybrides. — Sur les lois de l'hybridation, 18. — Les hybrides, 133. — Contribution à l'étude de la résistance phylloxérique et de la résistance au calcaire de quelques producteurs directs, 247. — L'hybride est-il appelé à jouer un rôle en viticulture ? 281.

Législation, Jurisprudence. — La loi du 19 avril 1930 sur les achats d'alcool de vin, 15. — La nouvelle législation allemande sur les vins, 117. — Le projet de loi sur les coopératives agricoles, 139. — Livraisons d'alcool à l'Etat par les viticulteurs, 192. — Le vin mousseux de Vouvray, 218. — Les appellations d'origine, 241. — La loi du 31 mars 1931 portant augmentation des droits de douane sur les vins, 245, 253. — Taxe spécifique sur les spiritueux (projet), 47. — Projet d'institution d'un « code vinicole », 305. — Le projet de loi sur le statut fiscal des coopératives agricoles, 346. — Le vinage à la cuve, 348, 353. — La protection des appellations d'origine et les usages locaux, loyaux et constants, 394.

Maladies de la vigne. — Le Black-rot, 5, 21, 37, 53, 69. — Mycolithes, 25, 41, 58, 72. — Gelées, 272.

Nécrologie. — Pierre Causse, 95.

Œnologie, Vinification, Technologie. — Couleur des vins : apparence et réalité, 49. — Concentration des moûts, 161. — Le sucrage des vendanges, 177. — Le raisin, ses usages ménagers, les moûts concentrés, 181. — Le vin mousseux de Vouvray, 218. — Vente de jus de raisins en Angleterre, 274. — Les applications du froid en œnologie, 277. — L'ère des poisons « améliorants », 328, 376. — Le vinage à la cuve autorisé, 348, 353. — Surprises du verre à vin, 385.

Propagande vinicole. — Le groupe viticole de la Chambre et la propagande contre le vin, 66. — La défense du vin à l'étranger, 113. — La C.G.V. et le poste Radio-Béziers, 145. — A propos d'un timbre « Pour le vin de France », 269. — Office international du vin, 146. — Les bienfaits du vin, 341. — Bonne propagande pour le vin, 401.

Produits anticryptogamiques et insecticides. — Bouillies mouillantes et adhérentes, 357. — Les arséniates de plomb viticoles, 391.

Reconstitution. — (Enquête du Cinquantenaire). — Vignoble de la Haute-Garonne, 101. — Région des grands vins blancs de Bordeaux, 149, 165, 197. — Saint-Emilionnais, 213.

Revue commerciale. — Cours des vins (dans chaque numéro). — Cours des principaux produits agricoles (dans chaque numéro). — Marché des alcools, 210. — Semences de pommes de terre, 242.

Statistiques. — La récolte viticole de 1930, 10. — La production des vins et les stocks à la propriété en 1927, 1928, 1929 et 1930, 12. — La récolte des vins en Algérie, 112. — Mistelles et vins doux naturels, sucrage des vendanges en 1930, 241. — Marché des alcools, 210.

Traitements. — Voir Produits insecticides et anticryptogamiques. — Action des circuits oscillants sur la dégénérescence des pommes de terre, 389.

Vignobles et Vins. — Algérie, 112, 240, 386, 399. — Alsace, 416. — Argentine, 289. — Charentes, 382. — Côte-d'Or, 367, 384. — Drôme, 382. — Gard, 400. — Haute-Garonne, 366, 415. — Gironde, 400. — Indre-et-Loire, 381, 400. — Italie, 385. — Languedoc (dans tous les numéros). — Lorraine, 417. — Marne, 336, 385, 396. — Pyrénées-Orientales, 81, 160, 239, 336. — Roannais, 384. — Saône-et-Loire, 415. — Vaucluse, 383.

Le gérant : Jules Legrand.

PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE

A